

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 8 juillet 2016 – 20H30

Présents : DEBRIE Serge, ROBERT Ludovic, MEILLE Michel, GIGONZA Jean, PENEL Virginie, TEPPA Jean Luc, REYNAUD Jean-Max, DOMENICHINI Lucie, DANEL Alain, ESCOFFIER Gérard, VOSSIER Christophe, BOSSANNE Elodie

Excusés : MENARD Karine, FIGUET Alain, GREVE Philippe

Secrétaire de séance : DANEL Alain

.....

Compte rendu du Conseil Municipal du Jeudi 2 Juin approuvé à l'unanimité.

✓ FINANCES

- ✓ La trésorerie de la commune est conforme aux prévisions.

233 693 € de dépenses depuis le début de l'année pour 501 000 € de recettes.

Pour un solde de 277 517 € en caisse au 1/07/2016.

- ✓ Emprunt pour école

Après retour de consultation sous forme MPPA (*voir rapport d'analyse des offres remis lors du conseil*), le devis s'élève à 85 790.57 € HT+ options pour une enveloppe globale d'environ 100 000 € HT.

Pour financer ce projet, le conseil engagera un prêt de 40 000 €.

- ✓ Financement projets travaux 2017 (demande de subvention)

Les projets de travaux pour 2017 sont déjà nombreux et vont solliciter fortement les finances de la commune :

-Rond Point RD229-RD112 pour une charge communale d'environ 80 000 €

-Réalisation des branchements pour les lotissements Les Vignes et Les Cèdres

-Fontaine public réalisation 2017 ?

-Rampe Mairie-Ecole réalisation 2017 ?

-vestiaires du foot réalisation 2018 ?

-espace intergénérationnel réalisation fin du mandat ?

Afin de réfléchir à l'ordre des priorités de l'ensemble de ces projets et d'établir un calendrier, ce sujet sera à l'ordre du jour du prochain conseil prévu en Septembre 2016.

- ✓ Décisions modificatives

Un reste à réaliser plus important que prévu est apparu dans le budget 2016 sur les travaux concernant le parking de l'église.

Cela oblige à prélever la somme de 49 000 € sur le montant des travaux prévus pour le Chemin des Fontaines sur le budget 2016.

N.B : Cette mesure n'affecte pas le montant réel des travaux pour le parking de l'église.

Cette mesure repousse à 2017 la fin de la réalisation du Chemin des Fontaines , mais la subvention régionale étant elle-même différée à 2017.

Une dépense imprévue de 29.70 € est également inscrite au budget en raison de l'achat de calculettes aux enfants de l'école au lieu de dictionnaires.

- ✓ CNAS pour personnel communal

Le conseil valide l'inscription au CNAS du personnel municipal pour 180€/par salarié/par an.
Cette inscription sera effective au 1/01/2017.

✓ TRAVAUX DE VOIRIE

- ✓ Réfection des chemins-bilan :

La réfection du chemin des Pierrelles, du chemin « Charrin/Lamotte » a été effectuée avec satisfaction.
Certaines coupes d'eau seront à rectifier.

Un aménagement de la sortie du chemin « ancienne maison Farre » sur la Place des Combettes reste à prévoir, ainsi que des travaux chemin du Mulet/RD112.

- ✓ Fauchage des bords de route communale -bilan:

Réalisation correcte au bon moment.

- ✓ Projet giratoire RD229/RD112

Présentation du projet retenu ainsi que les acquisitions de terrain nécessaires à sa réalisation.

A la suite, il sera indispensable de créer de nouvelles coupe d'eau sur les chemins aux alentours ainsi que la pose de panneaux STOP (ce qui sera fait lors de la réalisation du rond point).

- ✓ Salle des Fêtes

L'Agence de l'eau a informé la commune qu'elle pouvait bénéficier d'une subvention pour un montant de travaux de 65 766 € pour le raccordement au réseau d'eaux usées. (en attente du taux de subvention accordé).

Remarque concernant la salle des fêtes : prévoir une sortie mieux sécurisée sur la route.

- ✓ Désherbage des places publiques-Délibération

L'achat d'un matériel thermique d'un montant de 8 850 €, subventionnable à 80 % est accepté à l'unanimité moins une voix contre. Une convention sera établie avec la CCPH qui porte le projet.

✓ EDUCATION

- Fêtes des écoles :

Belle réussite malgré des difficultés d'organisation.

Regret de ne pas associer le spectacle de fin d'année des TAP avec celui de l'école.

- Compte-rendu conseil d'école de juin. Effectif prévisionnel rentrée 2016-2017

Effectif du RPI à la prochaine rentrée sera de 171 élèves pour 75 à l'école de BREN.

- Point sur travaux et planning

Début des travaux le 20/07 pour une fin prévue du chantier aux vacances de la Toussaint.

- Recrutement personnel

En raison de la démission de Mélanie DONGER, coordinatrice TAP, un ajustement dans l'organisation est projeté avec délégation à la MJC et la Maison du Jeu.

La commune a reçu une proposition de La Maison du Jeu pour un montant de 2 609 € pour l'année scolaire 2016/2017 pour la participation aux TAP. Il est validé pour la prochaine rentrée.

- Délibération de soutien à Margès-collège Herbasse

Le conseil municipal vote à l'unanimité une motion de soutien à la commune de Margès contre le scénario de nouvelle organisation des collèges de la plaine de Romans .

✓ **BATIMENTS –TERRAINS COMMUNAUX –VIE ECONOMIQUE – URBANISME –ENVIRONNEMENT**
ASSAINISSEMENT –CADRE DE VIE

-Déclaration préalable de M. POUENARD avis sur sortie RD112

Suite au refus des services départementaux, le conseil municipal donne autorisation au propriétaire de créer une sortie voiture sur la RD112, avec pour restriction de ne plus utiliser la sortie garage existante. Un arrêté de voirie sera établi dans ce sens.

-Infos sur les PC ZA et lotissement Les Cèdres

Concernant le Lotissement « Les Cèdres », il n'y aura pas de passage surélevé pour l'accès sur la RD112 et pas de modifications des panneaux entrée-sortie du village.

Les branchements sont à la charge du lotisseur.

Concernant le lotissement « Les Vignes », les branchements seront financés par le lotisseur.

Raccordement en EP des deux terrains individuels, dont les permis ont été acceptés, sont à la charge exclusive des propriétaires. Le branchement en eau ne sera pas effectif avant 07/2017.

-vestiaires stade de foot

Un ballon d'eau chaude de 200l supplémentaire.

Création d'un groupe de travail pour la création de nouveaux vestiaires.

-compte-rendu étude avec Maitre CROZAT

Confirmation des documents de la vente Faure-Darnat, ainsi que la réorganisation de la voirie 2008.

-multiservice (suite à donner)

Le maire a obtenu l'aide de Sandrine MURAT, architecte, pour la réalisation de nouveaux plans ainsi que l'aide d'un professeur du lycée hôtelier de Tain pour l'organisation de la cuisine.

Une ouverture du multiservice est prévue pour Janvier 2017.

- cure

Une réunion mairie-association est à prévoir pour Septembre afin de recenser les besoins de chaque association pour la mise à disposition des bâtiments de la cure.

A l'ordre du jour également de cette rencontre, les conditions d'utilisation de la Salle des Fêtes par les associations.

-recensement de la population janvier/février 2017

Recrutement de personnel et souscription d'assurances pour assurer le bon déroulement du recensement.

-fête de l'abricot

Prévue le dimanche 31 juillet avec programme habituel, rando, jeux, repas et feu d'artifice.

Nouveauté 2016, spectacle de cerf-volant en fin d'après-midi.

Importance donnée à la mise en avant de l'abricot et des producteurs.

- délibération sur fusion CCPH avec HTCC

Le Conseil municipal valide la fusion de la Communauté de Communes du Pays de l'Herbasse avec la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais.

-ComCom FPIC

Une péréquation entre les ComCom riches et pauvres aurait pour résultat une retenue de 4555 € sur la DGF versée à la commune de BREN.

Dans une récente réunion, la CCPH a décidé de prendre à sa charge cette retenue.

-attribution de compensation-délibération

L'attribution de compensation de la CCPH s'élève à 24880 € en recette pour la commune de BREN.

Cette attribution est acquise à titre définitif.

✓ **Questions diverses**

Invitation inauguration salle des fêtes de Claveyson prévue le 22 Juillet

Visite des Conseillers Départementaux prévue le 27 Juillet à 11h.

Installation de la miroiterie de Saint-Vallier sur le territoire de la commune. Cette entreprise emploie 25 salariés. La commune participera à hauteur de 20 % pour les branchements eau et électricité.

L'achat de 15 tables et bancs pour un montant de 2 200 € pour renouveler le mobilier de la salle des fêtes est validé.

Une requête est formulée concernant la hauteur des plantations dans les jardinières de la place de la mairie qui gêne la visibilité des automobilistes.

La séance est levée à 22 h 30